

Commune de **MENOMBLET**
(Vendée)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MENOMBLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MARQUIS Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2025

Nombre de conseillers :

▪ légal	: 15	
▪ en exercice	: 12	
▪ présents	: 10	
▪ absents avec pouvoir	: 1	
▪ absents sans pouvoir	: 1	
▪ votants		: 11

Présents :

MARQUIS Jean-Pierre - BAZIREAU Olivier - BLUTEAU Florent - BLUTEAU Richard - GIRAUD Thierry - GIRARDEAU Henri - GUILLEMANT René - MARSAULT Elisabeth - MOTTARD Bernard - VRIGNAUD Claude.

Absents mais représentés :

RAFFENEAU Michèle ayant donné pouvoir à MARSAULT Elisabeth

Absents :

THIBAUDAT ep. GIRET Eloïse

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : BAZIREAU Olivier

ORDRE DU JOUR

- 1) Présentation de M. et Mme ROSIER – Candidats à la reprise de L'Incontournable
- 2) Approbation procès-verbal séance Conseil Municipal du 15 juillet 2025
- 3) Compte-rendu exercice délégations du maire
- 4) Droit de préemption urbain – 18 Rue Notre-Dame
- 5) Droit de préemption urbain – Chemin de la Porterie
- 6) Avenant n°1 à la Convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement relative à la gestion du service d'assainissement collectif avec Vendée Eau
- 7) Participation aux frais de scolarisation d'élèves de notre commune à l'école publique de La Châtaigneraie pour l'année scolaire 2024/2025
- 8) Devis BAILLY-STARV - Travaux élagage et débroussaillage
- 9) Devis 3dOuest – Logiciel gestion cimetière et salle
- 10) Questions diverses et informations diverses

1) PRÉSENTATION DU PROJET DE M. ET MME ROSIER AU CONSEIL

Suite à l'annonce de Mme PIPART Valérie concernant sa volonté de laisser la gérance du multi-services, une annonce a été publiée sur le site, le lundi 15 septembre 2025.

M. et Mme ROSIER ont déposé une candidature et ont été reçu par M. le Maire et deux adjoints, il leur a été proposé de présenter leur projet devant l'intégralité du Conseil municipal.

2) APPROBATION DU PROCÈS VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juillet 2025 **Délibération n° 20250930-60**

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2025 a été transmis en pièce annexe avec la convocation à la présente séance ;

Un conseiller soulève une erreur matérielle : une voix n'a pas été comptabilisée lors de l'approbation de la délibération n°20250715-59.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité des membres présents et représentés, à savoir 10 voix pour et 1 abstention :

➤ Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2025 ainsi modifié point n°7 : lire « Le Conseil municipal, après délibération par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention [...] ».

3) COMPTE RENDU EXERCICE DÉLÉGATION DU MAIRE **Délibération n° 20250930-61**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 20200604-22 en date du 4 juin 2020, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ Prend acte du compte-rendu de l'exercice des délégations attribuées au Maire pour les décisions relatives :

○ Décision n° 2025-27 du 17 septembre 2025 relative à la location du logement communal sis 3 Impasse Clos d'Emma à Mme SINAMAN Jessica, à compter du 29 septembre 2025 ; le loyer mensuel étant de 509,03 €.

○ Décision n° 2025-28 du 17 septembre 2025 relative à la location du logement communal sis 24 Rue Notre-Dame à Mme MICAUD Alissa, à compter du 1^{er} octobre 2025 ; le loyer mensuel étant de 332.94 €.

○ aux devis suivants :

N° décision	Date	Fournisseur	Objet	Montant HT
2025-25	05/09/2025	GROUPE PÉDAGOGICHE	Abonnement 3 ans pour l'ouvrage « Guide de l'imputation des dépenses et des recettes spécifiques à la nomenclature M57 »	127.88 €
2025-26	05/06/2025	VERRIER MAJUSCULE	Fournitures et matériels de bureau	2 213.74 €
2025-29	22/09/2025	FORMATION TECHNIQUE ET SECURITE	Préparation à l'habilitation électrique BO exécutant, BS-BE manœuvre initiale pour un agent technique	900.00 €
	15/09/2025	LA VIE COMMUNALE ET DÉPARTEMENTALE	Abonnement annuel 2026	151.10 €
	24/09/2025	TECHNIFROID CUISINES	Achat d'un armoire positive	1 721.00 €
	24/09/2025	CHARIER TP	Location de pelle	3 337.95 €

4) DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – 18 RUE NOTRE-DAME – PARCELLE A1477
Délibération n° 20250930-62

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20241217-70 du 14/12/2024 acceptant la délégation de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie pour l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur certaines zones U et AU du PLUi-H ;

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner soumise au DPU déposée le 29/08/2025 relative à la vente de la parcelle appartenant à M. Thierry BAUCHANT, cadastrée section A1477 sise sur notre commune 18 Rue Notre-Dame, d'une surface de 279 m² dont le prix de vente est fixé à 95 000,00 € ;

Considérant que la parcelle objet de la vente est classée en zone U du PLUi-H et que la commune est compétente en matière de DPU sur ladite parcelle ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ Renonce à faire valoir le droit de préemption urbain dont la commune dispose sur l'aliénation de la parcelle classée en zone U cadastrée A1477, sise sur le territoire communal 18 Rue Notre-Dame, d'une surface de 279 m².

5) DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – CHEMIN DE LA PORTERIE – PARCELLE A526
Délibération n° 20250930-63

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20241217-70 du 14/12/2024 acceptant la délégation de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie pour l'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur certaines zones U et AU du PLUi-H ;

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner soumise au DPU déposée le 24/09/2025 relative à la vente de la parcelle appartenant aux Consorts CATHELINEAU, cadastrée section A526 sise sur notre commune Chemin de la Porterie, d'une surface de 691 m² dont le prix de vente est fixé à 9 000,00 € ;

Considérant que la parcelle objet de la vente est classée en zone U du PLUi-H et que la commune est compétente en matière de DPU sur ladite parcelle ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ Renonce à faire valoir le droit de préemption urbain dont la commune dispose sur l'aliénation de la parcelle classée en zone U cadastrée A526, sise sur le territoire communal Chemin de la Porterie, d'une surface de 691 m².

6) AVENANT N°1 A LA CONVENTION N°VE-10-03-2029 AVEC VENDÉE EAU RELATIVE A LA FACTURATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Délibération n° 20250930-64

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 à la convention n° VE-10-03-2029 conclue avec Vendée Eau concernant la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement relative à la gestion du service d'assainissement collectif lequel avenant introduit la réforme de la loi de finance n°2023-1322 du 29 décembre 2023 qui modifie l'article L.213-10 du Code de l'environnement et qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 et qui induit des changements dans les modalités de reversement des montants à l'Agence de l'Eau.

La convention nécessite donc d'être actualisée pour prendre en compte ces nouvelles dispositions.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

➤ Approuve l'avenant n°1 à la convention n° VE-10-03-2029 entre Vendée Eau et la commune,

➤ Autorise le Maire à signer ledit avenant.

7) PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARISATION D'ÉLÈVES DE NOTRE COMMUNE A L'ÉCOLE PUBLIQUE DE LA CHÂTAIGNERAIE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025
Délibération n° 20250930-65

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des frais de scolarisation transmis par la commune de La Châtaigneraie (85), considérant l'inscription d'enfants de notre commune au cours de l'année scolaire 2024/2025 au sein du groupe scolaire publique Elie de Sayvre.

La contribution à verser par la commune de Menomblet (commune de résidence) à la commune de La Châtaigneraie (commune d'accueil) s'élève à la somme de 2 127.14 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité des membres présents et représentés, à savoir 1 voix contre, 6 voix pour et 4 abstentions :

➤ Décide de verser la somme de 2 127.14 € à la commune de La Châtaigneraie, relative aux frais de scolarisation 2024/2025 d'élèves de Menomblet à l'école publique de ladite commune.

8) DEVIS TRAVAUX ÉLAGAGE ET DÉBROUSSAILLAGE CAMPAGNE 2025
Délibération n° 20250930-66

Vu le Code de la commande publique,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis de l'entreprise BAILLY STARV à La Meilleraie Tillay (85) concernant les travaux d'élagage et débroussaillage sur 70 kms, lequel se présente comme suit :

📍 139,70 € HT le km A/R soit un montant total de 9 779.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ Approuve le devis BAILLY STARV à La Meilleraie-Tillay (85) d'un montant de 9 779.00 € HT ;

➤ Autorise le Maire à signer ledit devis.

9) DEVIS LOGICIEL DE GESTION DU CIMETIÈRE ET DE GESTION DE LOCATION SALLE/MATÉRIEL
Délibération n° 20250930-67

Vu le Code de la commande publique,

Suite à l'état des lieux du cimetière réalisé par un agent lors d'un renfort temporaire ainsi que la nécessité de développer des outils plus performants et plus sécurisés pour la gestion du cimetière mais également pour la gestion de la location de la salle municipale ;

Monsieur le Maire expose par conséquent au Conseil Municipal le devis établi par 3DOuest relatif à la gestion du cimetière qui s'élève 1 747.20 € HT avec un coût de maintenance annuelle à 249.60 € HT.

Ainsi qu'un devis par le même prestataire pour une solution de gestion de location de salle/matériels pour un montant de 2 140.00 € HT qui comprend en option un portail administrés permettant l'affichage des disponibilités sur le site Internet de la commune et la pré-réservation en ligne pour un montant de 500.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

➤ Approuve le devis 3DOUEST relatif à la gestion du cimetière/la gestion de salle/matériel dont le coût s'élève respectivement à 1 747.20 € HT et 2 140.00 € HT.

➤ Autorise le Maire à signer ces devis et toutes pièces s'y rapportant.

10) QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

PERSONNEL :

➔ Participation employeur au financement de la protection sociale complémentaire (PSC) – Volet « Santé » :

Nécessité avis du CST : participation obligatoire minimale de 15€ bruts, quel que soit sa quotité de travail, dans la limite du coût réel de la cotisation. Les agents souhaitant en bénéficier doivent être affiliés à une mutuelle justifiant de sa labellisation et ce dernier devrait remettre à la collectivité un justificatif de cette labellisation chaque année. La collectivité peut décider de moduler sa participation en prenant en compte le revenu des agents.

Saisine du CST pour la participation de 15€ minimum par agent.

ÉLECTIONS :

➔ Les prochaines élections : questions/réponses sur les nouvelles modalités de fonctionnement.

PLUi-H :

➔ Projet de création d'un secteur de STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées) au niveau de la zone de loisirs : zone pour l'implantation d'un préau de 30m² à définir : parcelle A1888.

VOIRIE :

➔ Problème sur la voirie au niveau du lieu-dit Les Brelutières : nécessité d'un constat sur place, les élus s'y rendront. Un conseiller explique avoir entrepris un recours devant le Tribunal Administratif au sujet de la délibération n°20250715-59 du 15 juillet 2025.

➔ Question sur le coût d'entretien de certaines routes notamment à La Billetière et L'Abrou Giraud : la question doit être étudiée.

➔ Demande concernant le chemin communal au lieu-dit Les Brelutières où une barrière a été installée, ce chemin est-il communal ou privé ? M. le Maire doit se renseigner.

ASSAINISSEMENT :

➔ Problème d'odeurs au niveau de la station d'épuration : un riverain a constaté les mauvaises odeurs jusque dans le bourg de la commune et est venu en témoigner le jour du conseil, M. le Maire confirme. Un contrôle va être effectué.

ORGANISATION MAIRIE/AGENCE POSTALE :

➔ Proposition de modulation des horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale sur l'équivalent d'un trimestre, faire un bilan à la suite.

DIVERS :

- Cessation bail rural parcelle C1102 : la parcelle peut être proposée aux agriculteurs de la commune par voie de communication.

Le secrétaire de séance,
BAZIREAU Olivier



Le Maire,
MARQUIS Jean-Pierre



